DÉLIBÉRATION N°CP 2021-316
DU 22 SEPTEMBRE 2021

POLITIQUE SOCIALE RÉGIONALE EN FAVEUR DU HANDICAP
4ÈME AFFECTATION POUR 2021

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L114-1 et suivants.

VU le code la commande publique et notamment l'article R2122-3 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article 4221-1 ;

VU la délibération n°CR 11-14 du 13 février 2014 relative à l'Agenda 22 du Conseil régional d'Ile-de-France-Plan régional pour l'égalité des personnes en situation de handicap(s) et les personnes valides

VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative aux 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens

VU la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 modifiée relative à la charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité ;

VU la délibération n° CP 2018-090 du 16 mars 2018 relatif à l'appel à projets « aidants » et attribution de subventions (deuxième affectation pour 2018) ;

VU la délibération n° CR 2018-024 du 3 juillet 2018 modifiée « Région Île-de-France, Région solidaire » ;

VU La délibération n° CP 2018-411 du 17 octobre 2018 relative à la mise en œuvre de la politique régionale en matière d'action sociale, de solidarité et de soutien aux familles - 7ème rapport pour 2018 ;

VU La délibération n° CP 2018-537 du 21 novembre 2018 relative à la politique régionale en faveur du handicap et des MDPH (5e affectation pour 2018) ;

VU La délibération n° CP 2020-382 du 23 septembre 2020 relative à la politique régionale en faveur du handicap, 4ème affectation pour 2020 ;

VU la délibération n° CR 2021-039 du 21 juillet 2021 relative aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU La délibération n° CR 2021-050 du 21 juillet 2021 « une Région toujours plus solidaire »

VU la délibération n° CR 2021-055 du 21 juillet 2021 relative à la prorogation du règlement budgétaire et financier ;

VU le budget de la région Île-de-France pour 2021 ;

VU l'avis de la commission de la famille, de l'action sociale et du handicap ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CP 2021-316 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Soutien dans le cadre de l'appel à projets « aidants »

Décide de participer, au titre de l'appel à projets « soutien aux aidants de personnes atteintes d'autisme, de handicap cognitif, psychique, de polyhandicap, de maladies neurodégénératives ou qui accompagnent une personne vieillissante » au financement des **15** projets détaillés en annexe 1 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **356 000 €** au titre du budget 2021.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature par les bénéficiaires d'une convention conforme à la convention-type adoptée par délibération n° CP 2018-537 du 21 novembre 2018 et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **356 000 €** disponible sur le chapitre 934 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale », programme HP 42 003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », action 14200304 « fonds régional de solidarité et soutien aux familles », au titre du budget 2021.

Article 2 : Soutien dans le cadre du dispositif « Aide aux structures innovantes dans les domaines du handicap et de la dépendance »

Décide de participer, au titre du dispositif « Aide aux structures innovantes dans les domaines du handicap et de la dépendance », au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération, par l'attribution de **3** subventions d'un montant maximum prévisionnel de **250 000 €** au titre du budget 2021.

Subordonne le versement de ces subventions en investissement à la conclusion, avec les bénéficiaires, de conventions conformes à la convention type relevant de la délibération n° CP 2018-411 du 17 octobre 2018 et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **250 000 €** disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale », programme HP 42 004 (142 004) « Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap », action 142 004 05 « Région solidaire en faveur des personnes en situation de handicap », au titre du budget 2021.

Article 3 : Affectation en Investissement au titre du Dispositif en faveur des personnes en situation précaire – Soutien aux Innovations sociales

Décide de participer, au titre du « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », au financement d'un projet détaillé en annexe 3 à la présente délibération par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de **400 000 €.**

Subordonne le versement de cette subvention à la signature, avec le bénéficiaire, d'une convention conforme à la convention-type relative au soutien régional en investissement en matière d'action sociale adoptée par délibération n° CP 2018-411 du 17 octobre 2018 et autorise la présidente du conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation de programme de **400 000 €** disponible sur le chapitre 904 « Santé et

action sociale » sous-fonction 42 « Action sociale » programme HP 42 003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », action 14200311 « Actions d'innovation sociale » au titre du budget 2021.

Article 4 : Présence de la Région au Salon Autonomic du 12 au 14 octobre 2021

Affecte une autorisation d'engagement de **20 000 €** dans le cadre d'un marché externe pour la mise à disposition d'espaces réservés à la Région, de services, d'achat de visibilité et une autorisation d'engagement de **15 000 €** dans le cadre d'une opération sur un marché transversal pour l'aménagement d'un stand « Région », montants disponibles sur le chapitre 934 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale », programme HP 42 003 (142 003) «Dispositif en faveur des personnes en situation précaire», action 142 003 04 «Fonds régional de solidarité et soutien aux familles» du budget 2021.

Article 5 : Affectation pour des dépenses courantes d'organisation dans le cadre d'événements et d'animations

Décide d'affecter une autorisation d'engagement provisionnelle de **5 000 €** pour l'organisation d'événements et d'animations mis en œuvre à destination des publics en situation de handicap, disponibles sur le chapitre 934 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale », programme HP 42 003 (142 003) «Dispositif en faveur des personnes en situation précaire», action 142 003 04 «Fonds régional de solidarité et soutien aux familles» du budget 2021.

Article 6 : Autorisation de démarrage anticipé

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets en annexe à la délibération, par dérogation prévue aux articles 17 alinéa 3 et 29 alinéa 3 du règlement budgétaire et financier susvisé.

Article 7 : Rectification d'une fiche-projet

Décide de rectifier les dates prévisionnelles de projet de la fiche projet n° EX051027 votée par délibération n°CP 2020-382 du 23 septembre 2020 au bénéfice de l'association Œuvre Falret au titre du dispositif « soutien aux aidants de personnes atteintes d'autisme, de handicap cognitif, psychique, de polyhandicap, de maladies neurodégénératives ou qui accompagnent une personne vieillissante ». Approuve en conséquence la fiche projet correspondante modifiée figurant en annexe 4 à la délibération.

Article 8 : Régularisation suite à une erreur de saisie

Approuve la modification de la fiche-projet n° EX049218, adoptée par la délibération n° CP 2020-382 du 23 septembre 2020, telle que présentée en annexe 5 à la présente délibération.

Article 9 : Affectation d'une dépense directe pour une étude sur l'autisme

Décide d'affecter, en vue d'une étude sur l'autisme, une autorisation d'engagement de **40 000 €**, montant disponible sur le chapitre 934 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action

sociale », programme HP 42 003 (142 003) «Dispositif en faveur des personnes en situation précaire», action 142 003 04 «Fonds régional de solidarité et soutien aux familles» du budget 2021.

La présidente du conseil régional d'Île-de-France

VALÉRIE PÉCRESSE

Acte rendu exécutoire le 23 septembre 2021, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 23 septembre 2021 (référence technique : 075-237500079-20210922-lmc1123432-DE-1-1) et affichage ou notification le 23 septembre 2021.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ANNEXES A LA DELIBERATION

Annexe 1 : fiches projets AAP aidants

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-316

DOSSIER N° EX056435 - LA COMPAGNIE DES AIDANTS

Dispositif : Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles (n° 00000672)
Délibération Cadre : CR 23-11 modifiée du 07/04/2011
Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles	120 000,00 € TTC	33,33 %	40 000,00 €
		Montant total de la subvention	40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA COMPAGNIE DES AIDANTS
Adresse administrative : 54 RUE MOLIERE
94200 IVRY-SUR-SEINE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame CLAUDIE KULAK, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutenir la Caravane « tous aidants »

Dates prévisionnelles : 31 mai 2021 - 31 mai 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La tournée de la caravane débutant en juin 2021, il est nécessaire de prendre en compte les dépenses à compter de cette date.

Description :
La Compagnie des Aidants a mis en place la caravane « Tous Aidants ». L'objectif de la caravane est d'aller au-devant des aidants qui prennent soin d'un proche fragilisé par la maladie, le handicap, le grand âge et/ou les accidents de la vie.
La crise sanitaire a amplifié la problématique de ces aidants et de leurs familles. Beaucoup de patients ont été renvoyés chez eux et leurs aidants ont dû prendre le relai des soins. Cela a eu pour conséquences pour les aidants :
- le confinement a aggravé l'état de santé de certains proches fragilisés qui n'ont pas pu se faire soigner, ce qui a dû accentuer le nombre d'aidants ;
- les aidants ont dû faire des soins à leurs proches à la place des professionnels de santé (55% d'entre-eux selon le sondage du collectif Je t'Aide réalisée en Avril 2020) ;
- un fort sentiment d'isolement a été vécu par les aidants qui ne savaient pas vers qui se renseigner ;

Avec la caravane « Tous Aidants », les aidants sont accueillis par des assistantes sociales dans un espace convivial et confidentiel afin de les mettre en confiance et de libérer la parole.

Depuis 2018, elle sillonne les routes de France dont la Région Îlede-France : 14 étapes ont déjà été réalisées sur ce territoire.
En 2021, 7 étapes sont prévues en Juin :
- Hôpital Avicenne AP-HP à Bobigny (93)
- Hôpital René Muret AP-HP à Sevran (93)
- Place publique à Boulogne-Billancourt (92)
- Place publique à Étampes (91)
- Hôpital intercommunal de Créteil (94)
- Hôpital Saint-Joseph à Paris (75)
- Place publique à Ermont (95)

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunérations du personnel	10 000,00	8,33%
Charges de sécurité sociale et prévoyance	7 400,00	6,17%
Publicité, publications, relations publiques, communication	35 000,00	29,17%
Rémunérations des intervenants extérieurs	67 600,00	56,33%
Total	120 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	40 000,00	33,33%
Subvention et aide privée (attribuée)	80 000,00	66,67%
Total	120 000,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-316

DOSSIER N° EX056695 - AUTISME INFO SERVICE

Dispositif : Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles (n° 00000672)
Délibération Cadre : CR 23-11 modifiée du 07/04/2011
Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles	105 097,00 € TTC	38,06 %	40 000,00 €
		Montant total de la subvention	40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AUTISME INFO SERVICE
Adresse administrative : 12 RUE MARCEL DORET
92140 CLAMART
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur FLORENT CHAPEL, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : multiplier les ressources disponibles sur le territoire francilien

Dates prévisionnelles : 1 juin 2021 - 1 juin 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : En raison de l'urgence, suite à la pandémie, à accélérer le référencement, l'association ne pouvait pas attendre le vote de septembre pour démarrer son projet.

Description :
Avec le mot-clé « autisme » sur internet, Autisme Info Service arrive en 4ème position du référencement naturel.
Bilan 2020 :
9.930 personnes directement aidées + 105.000 renseignements apportés (10.000 visites/mois)
La Région idf représente 30,7% des appels, 58,4% des appels sont les parents, 37% des appels concernent les enfants entre 4 et 14 ans.

Le projet est de multiplier les ressources disponibles pour les aidants sur l'annuaire national des ressources autisme (TAMIS) pour fournir des ressources au plus près des préoccupations des familles au niveau local (ville, département, région).
L'annuaire identifie les différents services médicaux, sanitaires et sociaux, des établissements spécialisés en terme d'éducation, d'inclusion professionnelle, d'aides au logement…, des professions libérales d'accompagnement formées aux TSA/TND.
Focus Ile-de-France : intégrer dans l'annuaire national, les ressources en IDF (environ 530 ressources à

vérifier aujourd'hui) et les compléter => mise en place d'une task-force pour dédier du temps/homme au référencement de la région Île-de-France.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunérations du personnel	46 933,00	44,66%
Charges de sécurité sociale et prévoyance	49 829,00	47,41%
Rémunérations des intervenants extérieurs	5 335,00	5,08%
Frais postaux et télécommunications	3 000,00	2,85%
Total	105 097,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	40 000,00	38,06%
Subvention et aide privée (attribuée)	15 097,00	14,36%
Subvention CNSA (attribuée)	50 000,00	47,58%
Total	105 097,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-316

DOSSIER N° EX056696 - JEUNES AIDANTS ENSEMBLE JADE

Dispositif : Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles (n° 00000672)
Délibération Cadre : CR 23-11 modifiée du 07/04/2011
Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles	85 300,00 € TTC	35,17 %	30 000,00 €
		Montant total de la subvention	30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : JADE JEUNES AIDANTS ENSEMBLE
Adresse administrative : 26 RUE DES CHAMPS
91830 LE COUDRAY-MONTCEAUX
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame AMARANTHA BOURGEOIS, Directrice

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Développement des ateliers cinéma-répit en Île-de-France

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 1 juillet 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les premiers ateliers se déroulent pendant les vacances scolaires ; il est donc nécessaire de prendre les dépenses en compte à partir de cette date.

Description :
Les ateliers JADE Essonne proposent gratuitement, depuis 7 ans, à des enfants et des adolescents en situation d'aidance des séjours de répit et de création artistique.
Selon l'évaluation, confiée au Laboratoire de Psychopathologie et Processus de Santé de l'Université de Paris, les ateliers JADE ont fait la preuve de leur pertinence comme dispositif de répit et de "réparation de soi" pour les jeunes aidants. Ces ateliers ont été modélisés dès 2018 pour être expérimentés dans 3 régions grâce à une méthodologie complète pour une prise en main rapide et facilitée par des acteurs locaux. Aujourd'hui, il y a des ateliers labellisés JADE en Nouvelle- Aquitaine, Hauts de France ainsi qu'en Occitanie et Normandie.
L'objectif est de continuer à développer l'offre d'accompagnement en Ile-de-France en proposant des séjours de répit l'été et en poursuivant les ateliers JADE en Essonne et dans le Val de Marne, dispositif pilote à partir duquel les autres dispositifs JADE sont conçus.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- ESSONNE
- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunérations du personnel et charges	76 700,00	89,92%
Publicité, publications, relations publiques, communication	400,00	0,47%
Rémunérations des intervenants extérieurs	1 200,00	1,41%
achat de petit matériel audiovisuel et arts plastiques	1 500,00	1,76%
missions, déplacements, réceptions	5 500,00	6,45%
Total	85 300,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	30 000,00	35,17%
Subvention et aide privée (attribuée)	39 600,00	46,42%
Subvention dpt 91 (attribuée)	15 000,00	17,58%
CPAM Essonne	700,00	0,82%
Total	85 300,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-316

DOSSIER N° EX056705 - COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'EDUCATION POUR LA SANTÉ DE SEINE-SAINT-DENIS (CODES 93)

Dispositif : Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles (n° 00000672)
Délibération Cadre : CR 23-11 modifiée du 07/04/2011
Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles	26 950,00 € TTC	37,11 %	10 000,00 €
		Montant total de la subvention	10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	COMITE EDUCATION SANTE SEINE SAINT DENIS
Adresse administrative	:	74 RUE MARCEL CACHIN 93017 BOBIGNY
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur Cyril CROZET, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : interventions collectives d'éducation pour la santé

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2021 - 1 septembre 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le projet devant démarrer avec l'année scolaire, il est nécessaire de prendre en compte les dépense à partir de cette date.

Description :
Le Comité d'Education pour la Santé en Seine-Saint-Denis a pour but la promotion de la Santé par l'éducation. Depuis plus de 40 ans, le Comité d'éducation pour la santé -CODES93- conçoit, met en oeuvre et évalue des programmes d'intervention en éducation pour la santé auprès des populations et des actions de formation des professionnels, sur le territoire de l'Ile-de-France.

En 2019/2020, le codes 93 déploie, sur 3 départements en Ile-de-France (91+93+94), le programme d'interventions collectives d'éducation pour la santé auprès des aidants familiaux de personnes vieillissantes en perte d'autonomie, handicapées et/ou en fin de vie.
L'objectif 2021-2022 est dans la continuité, avec 80 ateliers prévus autour du thème de la santé. 5 structures partenaires du codes93 sont investies dans le déploiement du programme auprès des aidants.
Les thèmes de santé abordés seront ajustés en fonction des besoins spécifiques diagnostiqués : alimentation, activité physique, sommeil, gestion du stress, gestion des émotions, estime de soi et

confiance en soi, rôle d'aidant et ses limites pour préserver sa propre santé, capacité à faire des choix, capacité à prendre des décisions pour préserver sa santé, capacité à identifier les aides nécessaires pour se préserver, identifier les ressources mobilisables en lien avec les besoins de l'aidant…

Le programme du CODES 93 est mis en oeuvre par une équipe professionnelle, formée et expérimentée.
Il est organisé en 3 phases : l'animation des ateliers, l'évaluation des acquis tout au long de la mise en œuvre et le traitement des données/analyse des résultats/rédaction du rapport d'évaluation/communication.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable tient compte du différentiel entre la subvention demandée et la subvention proposée.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunérations du personnel	17 000,00	51,59%
Charges de sécurité sociale et prévoyance	14 800,00	44,92%
Rémunérations des intervenants extérieurs	1 000,00	3,03%
Frais postaux et télécommunications	150,00	0,46%
Total	32 950,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	16 000,00	48,56%
Subvention et aide privée (sollicitée)	11 950,00	36,27%
Subvention et aide publique (sollicitée)	5 000,00	15,17%
Total	32 950,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-316

DOSSIER N° EX056849 - CAFÉ SOLIDAIRE DES AIDANTS : LE P'TIT PRINCE

Dispositif : Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles (n° 00000672)
Délibération Cadre : CR 23-11 modifiée du 07/04/2011
Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles	10 000,00 € TTC	50,00 %	5 000,00 €
		Montant total de la subvention	5 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	CAFE SOLIDAIRE DES AIDANTS LE P'TIT PRINCE
Adresse administrative	:	3 ALLEE JACQUES BREL 92220 BAGNEUX
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Madame Katiba OUMECHOUK, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : action « aidants en péril »

Dates prévisionnelles : 1 juin 2021 - 1 juin 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Compte-tenu des situations d'urgence que l'association est amenée à gérer et en particulier en lien avec la pandémie, il est nécessaire de prendre en compte un démarrage des dépenses au 1er juin 2021.

Description :
Le Café Solidaires des Aidants Le P'tit Prince est une association créée en 2018 et élue au budget participatif de la ville de Bagneux dont le but est d'apporter un soutien aux proches aidants. Il a été primé par le collectif " Je t'aide" en 2019 sur la thématique de la précarité.
Le lieu est sur une zone QPV de la ville de Bagneux. L'association travaille avec un réseau dense de partenaires (Espace singulier, CCAS, labellisation Bleu Blanc Zèbre, Ligue de l'enseignement 92…

Suite à la crise sanitaire et au constat des numéros uniques qui n'arrive pas à apporter une réponse urgente et immédiate aux aidants (constats faits par les aidants), l'association souhaite créer "Aidants en péril", un dispositif pour des actions d'urgence. Celui-ci sera composé d'une équipe de praticiens : Sophrologue, psychologue, naturopathe, réflexologue, qui interviennent soit à distance soit sur place de manière individuelle. Des propositions d'aide à domicile seront également faites : mise en réseau et négociation avec une entreprise ESS.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- BAGNEUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
communication	1 500,00	15,00%
Rémunérations des intervenants extérieurs	8 500,00	85,00%
Total	10 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	5 000,00	50,00%
Subvention Département (attribuée)	5 000,00	50,00%
Total	10 000,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-316

DOSSIER N° EX056996 - ASSOCIATION JOKER

Dispositif : Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles (n° 00000672)
Délibération Cadre : CR 23-11 modifiée du 07/04/2011
Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles	22 770,00 € TTC	43,92 %	10 000,00 €
		Montant total de la subvention	10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION JOKER
Adresse administrative : 17 RUE ERNEST GOUIN
78290 CROISSY-SUR-SEINE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Philippe DELIERE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : soutien spécifique aux parents et fratries d'enfants accueillis au centre Bulle d'Air

Dates prévisionnelles : 6 septembre 2021 - 6 septembre 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le Centre Bulle d'air fonctionne sur le calendrier scolaire ; il est donc nécessaire de prendre en compte les dépenses dès la rentrée.

Description :
L'association Joker gère le centre Bulle d'Air qui est un dispositif complémentaire aux différents milieux collectifs ordinaires (crèches, écoles, centres de loisirs...). Les propositions d'accompagnement sont diverses pour les enfants en situation de handicap : rééducations, groupes d'habiletés sociales, groupes de socialisation, ateliers artistiques, prise en charge précoce en individuel pour les enfants autistes.
Une équipe de 20 professionnels travaille au centre Bulle d'Air et accompagne 150 enfants en situation de handicap présentant des troubles sévères de la communication et du langage : 70% ont moins de six ans et 75 % présentent des troubles du spectre de l'autisme. L'équipe est composée de 6 éducatrices spécialisées, 7 orthophonistes, 3 psychomotriciennes et 2 psychologues, 1 enseignante spécialisée, 1 intervenante en art.

Le centre propose également des initiatives gratuites pour soutenir les familles : groupes de parole, de formation pour les familles après le diagnostic d'un enfant, interventions à domicile pour les situations complexes.
C'est l'objet de la demande de soutien régional.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunérations du personnel	17 500,00	68,52%
Rémunérations des intervenants extérieurs	8 040,00	31,48%
Total	25 540,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	12 770,00	50,00%
Subvention et aide privée (sollicitée)	2 770,00	10,85%
Subvention et aide publique (sollicitée)	10 000,00	39,15%
Total	25 540,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-316

DOSSIER N° EX057014 - FÉDÉRATION ALDS

Dispositif : Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles (n° 00000672)
Délibération Cadre : CR 23-11 modifiée du 07/04/2011
Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles	24 000,00 € TTC	41,67 %	10 000,00 €
		Montant total de la subvention	10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ALDS
Adresse administrative : AVENUE DES AULNES
78250 MEULAN EN YVELINES
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame LAETITIA BILQUEZ, Directrice générale

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : développer la halte répit mobile sur deux demi-journées supplémentaires dans la semaine

Dates prévisionnelles : 24 septembre 2021 - 24 septembre 2022
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La Halte Répit Mobile est une des actions du service AYDA (Action Yvelinoise au Développement de l'aide aux Aidants) de la Fédération ALDS (Association Locale Développement Sanitaire) et propose, au sein d'un projet plus large, un temps de répit hebdomadaire pour les aidants de personnes souffrant de maladie neuro évolutive, en accueillant le couple aidant-aidé ou le proche aidé seul.
Ce service dédié aux aidants offre un éventail de possibilités et d'actions dans un cadre structurant. Il est également centre de ressources et d'informations pour les proches aidants et peut notamment permettre de repousser de quelques mois, voire d'une année, le placement de la personne aidée.
Une équipe composée d'une psychomotricienne et d'une assistante de soins en gérontologie anime la halte répit mobile. L'équipe propose un accueil mobile d'une demi-journée par semaine pour les personnes présentant une maladie neuro-évolutive diagnostiquée.

Les demandes d'intégration sont actuellement supérieures à la capacité d'accueil. L'association souhaite donc proposer cette solution « clé en mains » à davantage de communes adhérentes de la Fédération A.L.D.S. en organisant cette halte répit mobile sur des lieux différents et donc pour cela, la développer sur deux demi journées supplémentaires dans la semaine.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable tient compte du différentiel entre la subvention demandée et la subvention proposée.

Localisation géographique :

- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunérations du personnel	17 000,00	47,22%
Charges de sécurité sociale et prévoyance	10 000,00	27,78%
Publicité, publications, relations publiques, communication	3 000,00	8,33%
Autres types de dépenses (préciser)	6 000,00	16,67%
Total	36 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	18 000,00	50,00%
Subvention et aide privée (attribuée)	8 000,00	22,22%
Fonds propres	10 000,00	27,78%
Total	36 000,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-316

DOSSIER N° EX057023 - ASSOCIATION JE T'AIDE

Dispositif : Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles (n° 00000672)
Délibération Cadre : CR 23-11 modifiée du 07/04/2011
Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles	80 000,00 € TTC	50,00 %	40 000,00 €
		Montant total de la subvention	40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION JE T AIDE
Adresse administrative : 54 RUE MOLIERE
94200 IVRY-SUR-SEINE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Alice STEENHOUWER, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : campagne de sensibilisation et d'affichage sur la thématique des aidants

Dates prévisionnelles : 6 avril 2021 - 6 avril 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les affichages étant prévus sur la période estivale pour toucher un maximum de public, il est nécessaire de prendre en compte les dépenses en amont.

Description :
L'association Je t'Aide défend les droits des aidants à travers des actions de plaidoyer, d'influence et de communication pour les rendre visibles dans la société.
Elle organise également des actions de communication, telles que la Journée Nationale des Aidants, l'organisation du Prix initiatives Aidants (PIA) et la campagne annuelle d'affichage qui en 2020, a touché environ 116 millions de personnes en occasion de voir. Le Collectif crée et diffuse également de l'information de qualité à destination des aidants et des professionnels : Kit Aidants, vidéos, podcasts et articles.

Le projet soumis à la Région cette année est une campagne de sensibilisation et d'affichage à double volet.
Le premier volet est un affichage physique (2000 faces dont des abribus), en partenariat avec JC Decaux, pendant les mois de juillet et d'août. Les affiches seront présentes dans des endroits à grand passage afin de faciliter leur visualisation par le grand public. Les 27 structures membres du Collectif ainsi que ses partenaires relaieront massivement sur les réseaux sociaux les affiches prises en photo, avec leurs

membres.
Le deuxième volet de cette campagne est son aspect digital qui consiste en la publication et diffusion numérique des affiches. Cette campagne sera lancée en septembre et sera un des temps forts du Collectif Je t'Aide pour la Journée Nationale des Aidants.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunérations du personnel	15 000,00	18,75%
Charges de sécurité sociale et prévoyance	2 700,00	3,38%
Publicité, publications, relations publiques, communication	50 000,00	62,50%
Rémunérations des intervenants extérieurs	11 300,00	14,13%
Charge locatives et de copropriété	1 000,00	1,25%
Total	80 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	40 000,00	50,00%
Subvention et aide privée (attribuée)	15 000,00	18,75%
Subvention et aide privée (sollicitée)	25 000,00	31,25%
Total	80 000,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-316

DOSSIER N° EX057030 - VISITATIO

Dispositif : Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles (n° 00000672)
Délibération Cadre : CR 23-11 modifiée du 07/04/2011
Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles	139 430,00 € TTC	14,34 %	20 000,00 €
		Montant total de la subvention	20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VISITATIO
Adresse administrative : 30 AVENUE ALBERT 1ER
92500 RUEIL MALMAISON
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur François GENIN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Sensibilisations et moments de répit offerts aux aidants

Dates prévisionnelles : 1 juin 2021 - 31 mai 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il était urgent et nécessaire, afin de respecter les objectifs, d'identifier et de déterminer des duos aidant/aidé volontaires pour lancer les évolutions du dispositif existant et d'avoir un retour sur expérience pour les supports prévus.

Description :
L'association a pour objet de soutenir et accompagner les personnes confrontées à une maladie grave ou en fin de vie, et leurs proches, notamment en favorisant le maintien à domicile.
Le projet 2019 priorisait la personne aidée dans le duo aidant/aidé, le projet 2021 vient compléter le dispositif en priorisant cette fois-ci l'aidant dans le duo. Par ailleurs, ce projet 2021 permettra également de remplir certains livrables non réalisés du projet 2019 du fait de la complexité des dossiers article 51 et du rejet par l'ARS à l'époque.
Pour ce projet destiné plus aux aidants, Visitatio - Voisins & Soins a trois objectifs principaux : identifier les aidants, les former et les soutenir et enfin leur proposer une offre de répit.
1. Identifier les aidants est le premier enjeu. En effet, 80% des personnes accompagnées étaient inconnues des services de soins palliatifs lors de leur prise en charge. Leurs aidants n'étaient donc pas identifiés non plus. Le processus d'identification des duos sera donc renforcé par un travail en collaboration avec le personnel de santé de ville.
2. L'association cherche à soutenir et former les aidants avec entre autres la possibilité de faire appel à un

psychologue pour les aider à vivre cette période plus sereinement. La formation sur l'accompagnement des personnes en fin de vie, quant à elle, sera accessible grâce aux outils (site internet, réseaux sociaux et livret d'accompagnement).
3. L'association cherche à offrir aux aidants des moments de répit. Les visites des membres de l'association leur permettent de sortir de leur rôle d'aidants, c'est-à-dire d'avoir plus de temps pour eux, d'avoir la possibilité de se consacrer à un loisir ou à leur activité professionnelle. Les éléments de formation développés grâce aux outils permettront aussi aux aidants d'obtenir des conseils pour repenser leur organisation et ainsi de bénéficier de moments de répit plus importants (accompagnement d'une aide-soignante, aide-ménagère etc.).

Ces trois objectifs permettront aux aidants familiaux de retrouver leur rôle de père/mère/enfant/conjoint. Enfin, cet accompagnement pourra faciliter le processus de deuil par la suite.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable tient compte du différentiel entre la subvention demandée et la subvention proposée.

Localisation géographique :
- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunérations du personnel	32 000,00	20,07%
Charges de sécurité sociale et prévoyance	12 800,00	8,03%
Publicité, publications, relations publiques, communication	15 000,00	9,41%
Rémunérations des intervenants extérieurs	99 630,00	62,49%
Total	159 430,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	40 000,00	25,09%
Subvention et aide privée (attribuée)	54 000,00	33,87%
Subvention et aide privée (sollicitée)	60 000,00	37,63%
Collectes	5 430,00	3,41%
Total	159 430,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-316

DOSSIER N° EX057103 - UNIS CITE

Dispositif : Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles (n° 00000672)
Délibération Cadre : CR 23-11 modifiée du 07/04/2011
Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles	144 626,00 € TTC	27,66 %	40 000,00 €
		Montant total de la subvention	40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : UNIS CITE
Adresse administrative : 21 BD NEY
75018 PARIS 18
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Marie TRELLU, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Programme « Volontaires pour les aidants »

Dates prévisionnelles : 5 juillet 2021 - 5 juillet 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il est nécessaire que le projet puisse être enclenché dès le début des vacances scolaires (disponibilité des jeunes volontaires).

Description :
L'association a pour but de faire vivre et de développer l'engagement citoyen, la mixité sociale et le respect des différences, en contribuant par tous les moyens à développer le service civique. 9000 jeunes (dont plus de 1500 en Île-de-France) ont été recrutés et accompagnés sur des missions de service civique en 2020 par Unis-Cité.
Ce programme «Volontaires pour les aidants» porté par Unis-Cité vise à soutenir les aidants familiaux et les personnes en situation de handicap, dans leur vie quotidienne, familiale et sociale.
Les jeunes volontaires en service civique recrutés par Unis-Cité sur le territoire se mobilisent sur une mission de solidarité autour du handicap. Ils proposent aux familles ayant une personne en situation de handicap au sein du foyer des visites à domicile, des activités et des sorties, facilitant leur accès aux loisirs, leur inclusion sociale et leur autonomie.
Ce projet a comme particularité de proposer un mode opératoire différent de ce qui se fait habituellement dans ce secteur, via une action solidaire de pairs à pairs, qui se fait dans le partage entre jeunes.
L'association souhaite augmenter cette année le nombre de volontaires agissant sur ce programme en Île-de-France, qui a été co-financé en 2020/2021 par la Région en le développant sur le département du

78 tout en maintenant l'action menée sur le 95 et le 93.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable est constituée par les salaires et charges des personnels en charge du projet.

Localisation géographique :

- YVELINES
- SEINE SAINT DENIS
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunérations du personnel	109 032,00	46,93%
Charges de sécurité sociale et prévoyance	35 594,00	15,32%
Publicité, publications, relations publiques, communication	600,00	0,26%
Rémunérations des intervenants extérieurs	3 000,00	1,29%
Charge locatives et de copropriété	12 000,00	5,16%
Entretien et réparation	1 000,00	0,43%
Frais postaux et télécommunications	700,00	0,30%
Assurance	400,00	0,17%
Impôts et taxes liés au projet	9 767,00	4,20%
Autres types de dépenses (préciser)	60 245,00	25,93%
Total	232 338,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	40 000,00	17,22%
Subvention et aide privée (sollicitée)	96 200,00	41,41%
Subvention et aide publique (attribuée)	67 200,00	28,92%
Subvention et aide publique (sollicitée)	22 700,00	9,77%
Cotisations, dons manuels ou legs	6 238,00	2,68%
Total	232 338,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-316

DOSSIER N° EX057104 - ASSOCIATION ENSEMBLE COORDONNER ET ACCOMPAGNER A PARIS

Dispositif : Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles (n° 00000672)
Délibération Cadre : CR 23-11 modifiée du 07/04/2011
Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles	47 557,89 € TTC	42,05 %	20 000,00 €
		Montant total de la subvention	20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	ASS ENSEMBLE SOIGNER ET ACCOMPAGNER A PARIS
Adresse administrative	:	9-11 RUE GUYTON DE MORVEAU 75013 PARIS
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Madame Frédérique NOËL, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Programme «Bien dans mon assiette !»

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2021 - 1 septembre 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Il est nécessaire que le programme démarre dès la rentrée scolaire.

Description :
L'association Ensemble accompagne les personnes âgées de plus de 60 ans (de la simple information jusqu'à l'accompagnement des situations complexes), les personnes en situation palliative ou atteintes de cancer (quel que soit leur âge, situations complexes) ainsi que leur entourage et les professionnels (des secteurs sanitaire, médico-social et social).
le programme « Bien dans mon assiette ! », qui s'appuie sur le repérage des risques sur la santé des aidants a été lancé en octobre 2019 et est destiné aux personnes de plus de 60 ans. Destiné à l'origine aux personnes accompagnées, très vite il est devenu manifeste d'associer les aidants à la participation de ce programme. Les aidants qui participent au programme, font le choix de venir avec la personne aidée ou seuls.
Le programme a pour objectif la promotion d'un mieux vivre à domicile au travers d'une approche centrée sur les déterminants de santé, notamment la nutrition ainsi que l'aménagement du cadre de vie et est accompagné par un ergothérapeute et un diététicien.
Il se compose de 3 temps et se décline comme suit :
- 1 temps d'accompagnement individuel relatif à l'évaluation de l'aidant dans son habitat, avec l'appui d'un

ergothérapeute (évaluation, préconisations, essais, mise en place des aides techniques)
- 1 temps d'accompagnement collectif autour d'un atelier de cuisine partagée, co-animé par un diététicien et un ergothérapeute sous forme d'un cycle de 6 ateliers de 2 heures, au rythme d'un atelier tous les 15 jours.
- 1 temps d'évaluation collectif autour d'un atelier de cuisine partagée

Dès lors qu'une cohorte de bénéficiaires sera suffisante, il est prévu de soumettre le projet à un programme de recherche avec l'appui de l'équipe du Gérond'If ou aux étudiants en médecine générale comme sujet de thèse.
Si les bienfaits de ce programme sont démontrés et les évaluations concluantes sur l'impact positif auprès des aidants, la démarche fera l'objet d'une promotion à l'échelle régionale dans l'optique de l'intégrer au plan d'accompagnement des aidants dans toutes ses dimensions.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunérations du personnel	2 471,45	5,20%
Publicité, publications, relations publiques, communication	198,44	0,42%
Rémunérations des intervenants extérieurs	33 100,00	69,60%
Charge locatives et de copropriété	2 800,00	5,89%
denrées alimentaires et transport des personnes	8 988,00	18,90%
Total	47 557,89	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	22 444,00	47,19%
Subvention et aide privée (sollicitée)	10 444,00	21,96%
Subvention Conférence des financeurs CNSA (attribuée)	12 000,00	25,23%
Fonds propres	2 669,89	5,61%
Total	47 557,89	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-316

DOSSIER N° EX057122 - LES PREMIERES CLASSES (AUTISTES SANS FRONTIERES 92)

Dispositif : Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles (n° 00000672)
Délibération Cadre : CR 23-11 modifiée du 07/04/2011
Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles	62 460,00 € TTC	16,01 %	10 000,00 €
		Montant total de la subvention	10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES PREMIERES CLASSES
Adresse administrative : 40 RUE BENOIT MALON
92800 PUTEAUX
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame ANNE-SOPHIE PEYLE, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Programme de formation et de mise à disposition d'outils à destination des parents d'enfants autistes.

Dates prévisionnelles : 20 mars 2021 - 20 mars 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les actions de l'association ayant pris du retard en raison du Covid 19, il est urgent de les prendre en compte dès la reprise de son activité.

Description :
Le projet voté avec le soutien régional en 2019 s'est prolongé sur le premier semestre de l'année 2020. Le planning a dû être adapté suite à la pandémie de COVID 19.
En quelques chiffres, ce sont environ 130 heures de guidance parentale qui ont pu être prises en charge, 49 familles accompagnées durant cette période particulièrement difficile et 16 professionnels qui ont participé au projet.
Les heures de guidance parentale ont pu être dispensées en distanciel durant le confinement. Cela a permis de répondre rapidement aux interrogations des parents face à de nouveaux comportements engendrés par ce dernier et aussi de réduire l'isolement.

L'association poursuit son programme de formation et de mise à disposition d'outils à destination des parents d'enfants autistes.
L'accompagnement est axé sur l'aide aux familles à l'annonce du diagnostic d'une part et sur le maintien dans le système éducatif ordinaire.

Un suivi est organisé tout au long de l'année pour les familles adhérentes (réunions d'information, formation, groupes de paroles…) avec des professionnels.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable tient compte du différentiel entre la subvention demandée et la subvention proposée.

Localisation géographique :
- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunérations du personnel	20 000,00	29,65%
Rémunérations des intervenants extérieurs	45 897,00	68,04%
Frais postaux et télécommunications	1 563,00	2,32%
Total	67 460,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	15 000,00	22,24%
Subvention et aide privée (attribuée)	21 000,00	31,13%
Subvention et aide publique (attribuée)	2 400,00	3,56%
Subvention et aide publique (sollicitée)	2 260,00	3,35%
Produits financiers	800,00	1,19%
Cotisations, dons manuels ou legs	26 000,00	38,54%
Total	67 460,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-316

DOSSIER N° EX057123 - ESPACE SINGULIER

Dispositif : Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles (n° 00000672)
Délibération Cadre : CR 23-11 modifiée du 07/04/2011
Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles	80 038,00 € TTC	18,74 %	15 000,00 €
		Montant total de la subvention	15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ESPACE SINGULIER
Adresse administrative : 16 ALL E ALBERT THOMAS
91300 MASSY
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Valérie GIRARDON, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Moments de répits individualisés pour les aidants

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2021 - 31 août 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les activités de la structure démarrant au 1er septembre, il est nécessaire de démarrer à cette date.

Description :
Espace Singulier, depuis 12 ans est une ressource pour les aidants avec ses trois Relais : Ressources, Répit et Mobilité. ES facilite le quotidien des tandems ainsi que l'accès à l'information des professionnels. ES agit en médiateur et comme tiers lieu pour penser dans des environnements différents. ES a en outre mis en place un comité d'éthique pour garantir son bon positionnement vis-à-vis des autres acteurs.
De fait, depuis septembre 2020, ES organise des parcours de répit d'une durée variable (sur 1, 2 ou 3 mois) en fonction des besoins des aidants avec une présence régulière d'un relayeur à domicile. ES encourage les aidants à prendre soin d'eux et donc à se soigner. Durant ces parcours, les demandes des aidants peuvent relever de n'importe quel domaine (administratif, bien être, médical, etc.) et le constat est que les aidants choisissent en grande majorité, comme prestation offerte, une séance de bien-être (massage, ostéopathie, acupuncture...).

Les 2 objectifs principaux :
Avec l'ouverture du tiers lieu Chez Eva complétant l'offre, lieu qui sera ouvert à tous mais au sein duquel sera organisé des journées des aidants (4 par mois pour 10 aidants) pour lutter contre l'isolement et offrir

un lieu de « prendre soin » :

- Proposer du répit aux tandems aidants / personne aidée pour lutter contre l'isolement, l'épuisement et le renoncement aux soins des aidants, problématiques qui se sont intensifiées et complexifiées durant la crise sanitaire, sous deux formes :

Des parcours de répit au domicile des tandems
Des journées des aidants au sein de Chez Eva

- Offrir une garantie et une sécurité pour le choix des prestataires des activités offertes aux aidants avec :

Un comité d'experts afin de valider notre lien avec le prestataire.
Un annuaire /guide regroupant les professionnels identifiés.
La création d'outils de communication pour informer nos partenaires.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
La base subventionnable tient compte du différentiel entre la subvention demandée et la subvention proposée.

Localisation géographique :

- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunérations du personnel	60 402,00	52,51%
Charges de sécurité sociale et prévoyance	28 026,00	24,36%
Publicité, publications, relations publiques, communication	1 500,00	1,30%
Rémunérations des intervenants extérieurs	22 710,00	19,74%
Charge locatives et de copropriété	2 400,00	2,09%
Total	115 038,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	50 000,00	43,46%
Subvention et aide privée (sollicitée)	25 038,00	21,76%
Conférence des financeurs par le dépt 91 (sollicitée)	40 000,00	34,77%
Total	115 038,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-316

DOSSIER N° EX057124 - CANCER CONTRIBUTION

Dispositif : Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles (n° 00000672)
Délibération Cadre : CR 23-11 modifiée du 07/04/2011
Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles	85 500,00 € TTC	46,78 %	40 000,00 €
		Montant total de la subvention	40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CANCER CONTRIBUTION
Adresse administrative : 39 RUE CAMILLE DESMOULINS
94805 VILLEJUIF
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur GILBERT LENOIR, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Rôles et besoins des aidants au sein des DAC en cancérologie

Dates prévisionnelles : 1 novembre 2021 - 31 octobre 2022
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La mise en place d'un projet de sensibilisation aux rôles et besoins des aidants développé grâce à la plateforme numérique collaborative www.cancercontribution.fr en collaboration avec des DAC de la Région. Ce projet sera accompagné d'une campagne de sensibilisation des proches aidants sur les réseaux sociaux de l'association tout au long de l'année.

Définition DAC : Dispositif d'appui à la coordination-Un interlocuteur unique pour les parcours de santé et de vie complexes

Les objectifs : A travers une réflexion et une expérimentation co-construites avec les collaborateurs des DAC et des acteurs ciblés de la Région sur le repérage et le soutien des aidants de patients au parcours complexes en Île-de-France :
1- Sensibiliser les personnels des DAC aux rôles et besoins des aidants de parcours de soins complexes en cancérologie, à mieux repérer et anticiper les difficultés des aidants en situation de vulnérabilité, et aux solutions de soutien.
2- Recueillir les attentes et les besoins des aidants.
3- Proposer des recommandations et pistes de solutions adaptées avec un groupe pluridisciplinaire en

vue d'améliorer les pratiques,
4- Créer un dispositif numérique permettant de faciliter le repérage, le recueil des besoins, le soutien et d'inclure les aidants dans ce processus de réflexion citoyenne au sein de notre plateforme collaborative de démocratie en santé.
5- Continuer à créer et diffuser des contenus adaptés sur la plateforme et les réseaux sociaux au niveau national et auprès des DAC et établissements de la Région.
6- Faire de la Région Île-de-France une région pilote à travers une expérimentation régionale et une implication ciblée des acteurs de la Région.
Il est prévu de cibler l'ensemble des praticiens des DAC d'Île-de-France (environ 200 personnes), ainsi que les aidants des personnes atteintes de cancer bénéficiant de leurs services.
Bénéficiaires potentiels : 5000

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- VILLEJUIF

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunérations du personnel	57 000,00	66,67%
Publicité, publications, relations publiques, communication	25 500,00	29,82%
Rémunérations des intervenants extérieurs	3 000,00	3,51%
Total	85 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	40 000,00	46,78%
Fonds propres	45 500,00	53,22%
Total	85 500,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-316

DOSSIER N° EX058230 - AGRICULTURE ET ALIMENTATION DURABLE

Dispositif : Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles (n° 00000672)
Délibération Cadre : CR 23-11 modifiée du 07/04/2011
Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles	53 700,00 € TTC	48,42 %	26 000,00 €
		Montant total de la subvention	26 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AGRICULTURE ET ALIMENTATION DURABLE
Adresse administrative : 16 RUE OBERKAMPF
75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame FLORIANE LENOIR, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Un parcours gratuit d'information et de sensibilisation sur le thème de l'alimentation

Dates prévisionnelles : 24 septembre 2021 - 24 septembre 2022
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
L'association, en lien avec Silver fourchette, propose un parcours gratuit d'information et de sensibilisation, à destination des proches aidants et des aidés, à travers une conférence participative suivie d'un cycle de 4 ateliers de cuisine abordant chacun une thématique spécifique de l'alimentation des seniors en lien avec des pathologies et enjeux de la perte d'autonomie. Initié en 2019 et co-construit en Haute-Savoie avec la plateforme de répit de Sallanches et l'association France Alzheimer, le parcours est maintenant déployé dans toute la France.
Aux côtés de partenaires locaux et de professionnels de la santé, des informations théoriques et pratiques sont partagées au travers d'astuces et d'informations conçues pour améliorer l'alimentation, les courses, l'élaboration, la préparation et la prise des repas, tout en donnant des idées de recettes et des conseils de qualité aux pairs aidants.
Un partenariat avec des lycées professionnels est envisagé pour la gestion des animations auprès des aidés.
L'action permettra ainsi de valoriser les filières professionnelles et de créer des passerelles intergénérationnelles.
Grâce à son implantation dans de nombreux départements sur le territoire national, Silver Fourchette peut

mettre en commun les travaux menés localement par ses équipes, et proposer des formats d'action testés et approuvés.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- LA QUEUE-EN-BRIE
- SUCY-EN-BRIE
- SANTENY
- SAINT-MAURICE
- FONTENAY-SOUS-BOIS
- SAINT-MANDE
- VILLENEUVE-LE-ROI

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rémunérations du personnel	33 289,00	61,99%
Publicité, publications, relations publiques, communication	2 270,00	4,23%
Rémunérations des intervenants extérieurs	13 031,00	24,27%
Charge locatives et de copropriété	1 470,00	2,74%
Frais postaux et télécommunications	240,00	0,45%
Frais de déplacement, achats de petit matériel, denrées, fournitures	3 400,00	6,33%
Total	53 700,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	26 850,00	50,00%
Subvention et aide publique (sollicitée)	26 850,00	50,00%
Total	53 700,00	100,00%

Annexe 2 : fiches projets investissement

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-316

DOSSIER N° EX058240 - Achat d'un véhicule adapté pour le transport des seniors mobilité réduite de la commune de Oisser (77).

Dispositif : Aide aux structures innovantes dans les domaines du handicap et de la dépendance (n° 00001138)
Délibération Cadre : CR2018-024 modifiée du 03/07/2018
Imputation budgétaire : 904-42-204142-142004-300
Action : 14200405- Région solidaire en faveur des personnes en situation de handicap

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures innovantes dans les domaines du handicap et de la dépendance	36 917,00 € TTC	27,09 %	10 000,00 €
		Montant total de la subvention	10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	CTRE COM ACTION SOCIALE D OISSERY CCAS
Adresse administrative	:	MAIRIE 77178 OISSERY
Statut Juridique	:	Centre Communal d'Action Sociale
Représentant	:	Monsieur Jean-Louis RAGON, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Achat d'un véhicule adapté pour le transport des seniors à mobilité réduite de la commune de Oissery (77).

Dates prévisionnelles : 24 septembre 2021 - 24 septembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Oissery est une commune rurale située dans le canton de Claye-Souilly, à l'extrême nord du département de Seine-et-Marne. Elle compte 2477 habitants dont 198 ont en 2021 plus de 65 ans et 309 ont plus de 60 ans soient près de 13,3 % de la population.
Le Centre Communal d'Action Sociale d'Oissery accompagne près de 168 personnes de plus de 70 ans. Depuis septembre 2020, ce dernier a mis en place des activités complémentaires pour ses seniors et en particulier des après-midis récréatifs, avec des partenariats bénévoles (sophrologie, danse, conférence, goûters intergénérationnels, des thés dansants...)
Ces nouvelles activités proposées sont souvent réservées aux seniors les plus valides de la commune. Partant de ce constat, le CCAS souhaite acquérir un véhicule adapté permettant aux habitants les moins mobiles de la commune de participer à ces activités.
Dans ce contexte il est proposé ici de participer à l'achat de ce véhicule adapté.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
La subvention régionale est fixée à 50% maximum du coût d'acquisition, dans la limite d'un plafond de 10 000 € par véhicule

Localisation géographique :

- OISSERY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat d'un véhicule	12 217,00	33,09%
Equipements TPMR	24 700,00	66,91%
Total	36 917,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	10 000,00	27,09%
Fonds propres	5 000,00	13,54%
Autres recettes (préciser)	21 917,00	59,37%
Total	36 917,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-316

DOSSIER N° EX058248 - Acquisition d'un véhicule adapté pour le transport de fauteuils roulants, pour le service municipal des retraités de la Commune de Villebon-sur- vette (91).

Dispositif : Aide aux structures innovantes dans les domaines du handicap et de la dépendance (n° 00001138)
Délibération Cadre : CR2018-024 modifiée du 03/07/2018
Imputation budgétaire : 904-42-204142-142004-300
Action : 14200405- Région solidaire en faveur des personnes en situation de handicap

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures innovantes dans les domaines du handicap et de la dépendance	29 208,60 € HT	34,24 %	10 000,00 €
		Montant total de la subvention	10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLEBON-SUR-YVETTE
Adresse administrative : PLACE GERARD NEVERS
91140 VILLEBON-SUR-YVETTE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Dominique FONTENAILLE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Acquisition d'un véhicule adapté pour le transport de fauteuils roulants, pour le service municipal des retraités de la Commune de Villebon-sur-Yvette (91).

Dates prévisionnelles : 24 septembre 2021 - 24 septembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Véritable guichet unique, le service municipal des retraités de la Commune de Villebon-Sur-Yvette, gère l'ensemble des prestations offertes aux retraités de la commune.
Il a pour objectif de soutenir la participation des séniors Villebonnais à la vie de la cité en impulsant de nombreuses actions liées à la santé, aux loisirs, aux transports ou au confort de vie. Une partie des prestations réalisées par le service sont accessibles aux personnes malades et/ou en situation de handicap afin d'alléger le poids des difficultés du quotidien.
Aussi, pour favoriser les déplacements de ses seniors sur son territoire, et en particulier ceux qui rencontrent des difficultés de mobilité, la commune souhaite acquérir un véhicule adapté permettant le transport d'un fauteuil roulant. Il est donc proposé ici de participer au financement de ce véhicule.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
La subvention régionale est fixée pour un véhicule à 50% maximum du coût d'acquisition, dans la limite d'un plafond de 10 000 €.

Localisation géographique :

- VILLEBON-SUR-YVETTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de véhicules à carburation propre ou adapté TPMR	29 208,60	100,00%
Total	29 208,60	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	10 000,00	34,24%
Fonds propres	19 208,60	65,76%
Total	29 208,60	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-316

DOSSIER N° EX058214 - Rénovation, aménagement et équipement des p les enfance, adolescence et thérapeutique de l'EPMS Chancepoix situé Ch teau-Landon (77).

Dispositif : Aide aux structures innovantes dans les domaines du handicap et de la dépendance (n° 00001138)
Délibération Cadre : CR2018-024 modifiée du 03/07/2018
Imputation budgétaire : 904-42-204182-142004-300
Action : 14200405- Région solidaire en faveur des personnes en situation de handicap

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures innovantes dans les domaines du handicap et de la dépendance	461 741,88 € TTC	49,81 %	230 000,00 €
		Montant total de la subvention	230 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	EPMS ETABLISSEMENT PUBLIC MEDICO SOCIAL DE CHANCEPOIX
Adresse administrative	:	RD 40 77570 CHATEAU LANDON
Statut Juridique	:	Etablissement Public Local Social et Médico-social
Représentant	:	Monsieur BERNARD COZIC, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Rénovation, aménagement et équipement des pôles enfance, adolescence et thérapeutique de l'EPMS « Chancepoix » situé à Château-Landon (77).

Dates prévisionnelles : 1 avril 2021 - 1 avril 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'EPMS « Chancepoix » a dû commencer les travaux en urgence, afin de mettre en place une nouvelle offre de services dès la rentrée de septembre 2021.

Description :
L'Etablissement Public Médico-Social (EPMS) de « Chancepoix » a été créé en 1935, grâce à la dotation de Madame OUVRÉ. En 1986, à la suite des lois de décentralisation, l'institut est doté de la personnalité morale et devient donc un établissement public départemental autonome. Il a développé dans ses trois établissements et services un accompagnement dédié aux enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap mental.

L'établissement a été lauréat, en 2019, de l'appel à projets à manifestation d'intérêt de l'ARS Île-de-France pour sa restructuration et son extension de 17 places, portant sa capacité totale à 160 places. Son fonctionnement institutionnel va prendre la forme d'une plate-forme ouverte à des jeunes enfants et adolescents porteurs du trouble du spectre autistique.
Le site de l'EPMS Chancepoix qui s'étend sur 17 hectares doit faire l'objet de modifications afin de

répondre au mieux au nouveau projet envisagé.

Il s'agit donc ici de :

rénover les deux bâtiments des pôles enfants et adolescents avec la redéfinition des espaces pour les adapter au public TSA (équipement de salles thématiques, création d'équipements plus lourds telles une salle Snoezelen et une salle dédiée à la psychomotricité).

-rénover le pôle thérapeutique : (d'une part, rénovation de la salle de bain de l'infirmerie pour permettre l'accès PMR et l'équiper pour tout profil d'élèves et d'autre part, rénovation de l'espace dédié aux psychologues en matière d'insonorisation. acquisitions de tests pour renforcer l'évaluation des besoins.

- acquérir des équipements spécifiques : matériel numérique "auticiel" pour public TSA, tests pour renforcer l'évaluation des besoins

Ce projet innovant s'inscrit totalement dans le règlement d'intervention relative au handicap par ses dimensions « dépistage précoce des troubles du neurodéveloppement » et « passerelles entre dispositifs enfants et dispositifs adultes » Il est donc proposé ici de participer aux travaux et à l'acquisition des équipements de cette nouvelle plate-forme de services.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
La subvention régionale est fixée à 50 % maximum des dépenses éligibles, dans la limite d'un plafond de 300 000 €.

Localisation géographique :

- CHATEAU-LANDON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux et charges afférentes	220 225,71	47,69%
Achats équipements et fournitures diverses	241 516,17	52,31%
Total	461 741,88	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	230 000,00	49,81%
Fonds propres	231 741,88	50,19%
Total	461 741,88	100,00%

Annexe 3 : fiche projet – Soutien aux Innovations sociales

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-316

DOSSIER N° EX056926 - Créer une Maison des Parents pour enfants hospitalisés Villiers-sur-Marne (94)

Dispositif : Innovation sociale - investissement (n° 00001042)
Délibération Cadre : CP2017-070 modifiée du 08/03/2017
Imputation budgétaire : 904-42-20422-142003-300
Action : 14200311- Actions d'innovation sociale

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Innovation sociale - investissement	901 035,00 € TTC	44,39 %	400 000,00 €
		Montant total de la subvention	400 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE DE VILLIERS-SUR-MARNE
Adresse administrative : 6/8 RUE ENTRONCAMENTO
94350 VILLIERS SUR MARNE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Galatée COSSET-DESPLANQUES, Directrice

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : créer une Maison des Parents pour enfants hospitalisés à Villiers-sur-Marne (94)

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2021 - 30 juin 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

Description :
Le CRF de Villiers-sur-Marne est un établissement de santé de type SSR, ESPIC, à but privé non lucratif. Il accueille chaque année près de 400 patients dont 180 enfants (de 6 à 18 ans).
Ce projet s'adresse d'une part, aux parents des enfants hospitalisés au CRF en situation de précarité et rencontrant des difficultés d'accès à un logement à proximité de l'établissement, afin d'accompagner leur enfant pendant la période d'hospitalisation, et d'autre part, aux aidants familiaux non professionnels ou aidants professionnels, souvent démunis ou en difficultés dans l'accompagnement de leurs proches.

Le projet répond à un double objectif :
1) Accueillir plus de 30 familles aidantes précaires par an en hébergement complet à des tarifs modestes au sein de la Maison des Parents par l'aménagement de 6 studios et d'un logement 2 pièces, pour des séjours allant de 3 à 12 mois afin d'aider les aidants à s'intégrer au parcours de soins de leur enfant.
2) Permettre à plus de 200 familles par an de suivre un programme d'accompagnement dédié aux aidants, proposé dans une salle de formation/actions, dans la Maison des Parents.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- VILLIERS-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition foncière et charges afférentes	18 536,30	2,06%
Equipements	34 579,90	3,84%
Travaux et charges afférentes	686 796,00	76,22%
Etudes pré-opérationnelles et honoraires	161 122,80	17,88%
Total	901 035,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Emprunt	401 035,00	44,51%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	400 000,00	44,39%
Subvention et aide privée (attribuée)	100 000,00	11,10%
Total	901 035,00	100,00%

Annexe 4 : fiche projet modifiée - Oeuvre Falret

Commission permanente du 23 septembre 2020 - CP2020-382

DOSSIER N° EX051027 - OEUVRE FALRET (COVID)

Dispositif : Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles (n° 00000672)
Délibération Cadre : CR 23-11 modifiée du 07/04/2011
Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Appel à projets thématique au titre du fonds régional de solidarité et d'aide aux familles	113 963,00 € TTC	17,55 %	20 000,00 €
		Montant total de la subvention	20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : OEUVRE FALRET
Adresse administrative : 49 RUE ROUELLE
75015 PARIS 15E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Philippe FABRE-FALRET, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 juin 2020 - 31 juillet 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Cette aide étant exceptionnellement accordée dans le cadre COVID19 pour un séjour de répit, il est nécessaire de prendre en compte la date du début de séjour.

Description :
Pionnière du secteur médico-social dans l'accompagnement et le soutien des personnes en situation de fragilité et/ou vivant avec des troubles psychiques, l'Oeuvre Falret mobilise sa richesse pour donner les moyens à chaque personne de devenir actrice de sa propre vie. Reconnue d'utilité Publique et spécialisée dans la santé mentale depuis de nombreuses années, l'association propose depuis plusieurs années, une réponse globale et sur mesure aux besoins des aidants et des aidés, dans une unité de temps et de lieu, entre pairs.

Le projet proposé porte sur l'organisation de séjours de répits à destination des aidants de personnes en situation de handicap psychique et de séjour parenthèse à destination des aidants et des aidées en situation de handicap psychique (dépressions, troubles bipolaires,schizophrénies, TOC, troubles alimentaires, anxiétés, phobies,...).
Ce dispositif de détente et de partage allie ateliers, activités corporelles, loisirs et favorise la résilience des aidants.

A la suite des fermetures de nombreux établissements médico-sociaux pendant la période de confinement

et la mobilisation très forte des proches aidants au risque de créer des situations d'épuisement, l'œuvre Falret à décider de maintenir son programme de séjours de répit, dans les conditions qui lui sont proposés (lieux pouvant être modifié), afin de permettre aux personnes concernées, de bénéficier de solutions de répit .

Le soutien à ces séjours de répit est accordé exceptionnellement cette année au regard de la crise sanitaire.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais de séjours (3 séjours) : 64 433 €	63 713,00	55,91%
Honoraires coordinatrice	26 300,00	23,08%
frais transport	3 850,00	3,38%
Honoraires animateurs, frais navettes, conférences et ateliers	20 100,00	17,64%
Total	113 963,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	20 000,00	17,55%
Subvention et aide privée (attribuée)	30 000,00	26,32%
Subvention et aide privée (sollicitée)	15 763,00	13,83%
Participation des usagers	48 200,00	42,29%
Total	113 963,00	100,00%

Annexe 5 : fiche projet modifiée - Arts Convergences

Commission permanente du 23 septembre 2020 - CP2020-382

DOSSIER N° EX049218 - Arts convergences - projet D'un commun accord

Dispositif : Aide pour l'effectivité des droits culturels des personnes en situation de handicap (n° 00001170)
Délibération Cadre : CR2019-033 du 28/05/2019
Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide pour l'effectivité des droits culturels des personnes en situation de handicap	59 460,00 € TTC	33,64 %	20 000,00 €
		Montant total de la subvention	20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ARTS CONVERGENCES
Adresse administrative : 1 ROUTE DE ROMAINVILLE
78470 MILON LA CHAPELLE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame LAURENCE DUPIN, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : développer le projet «D'un commun accord»

Dates prévisionnelles : 23 septembre 2020 - 23 septembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
L'association Arts Convergences s'est constituée en 2013 pour favoriser de nouvelles dynamiques entre artistes, collectivités locales et structures de soins en psychiatrie, afin d'accompagner les personnes en situation de handicap psychique dans leurs projets artistiques, individuels et collectifs.
Les interventions qui prennent la forme d'ateliers d'arts plastiques et visuels, le plus souvent hors les murs de l'institution psychiatrique - donnent lieu à l'organisation d'expositions et d'évènements dans des sites patrimoniaux de premier plan, offrant ainsi aux oeuvres une visibilité grand public.
L'association intervient depuis le processus de création, avec le recrutement des bénéficiaires PSH et d'artistes en résidence, la mise en place d'ateliers, jusqu'à la restitution à un large public.
L'association organise également, tous les deux ans, le Prix Vidéo Arts Convergences, conçu sous forme d'appel à projets, qui a pour objectifs de sensibiliser tous les publics à la réalité vécue par les personnes souffrant de maladies psychiques, mieux comprendre ces maladies et promouvoir des oeuvres cinématographiques de qualité.
L'association est accueillie au sein du CH de Plaisir dont elle développe le Pôle culturel et dans ce cadre un bâtiment dédié est en cours de requalification pour accueillir une artothèque et fabrique d'art, conçue comme un lieu de sensibilisation artistique ouvert sur la ville.

Le projet « D'un commun accord » (titre provisoire) a pour ambition de faire participer plusieurs groupes de personnes en situation de handicap psychique à un projet d'arts visuels qui intègre des créations plastiques et sonores.
Ce projet propose d'explorer les attributs et représentations de la folie…autour du pouvoir, en faisant écho à l'exposition « Hyacinthe Rigaud ou le portrait Soleil » au Château de Versailles, que les bénéficiaires auront l'occasion de visiter avec une médiation adaptée et dans des conditions privilégiées d'accès au Château.
Les bénéficiaires directs (environ 200) seront les patients et les soignants de plusieurs Hôpitaux De Jour de la région.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Ce projet relève de l'axe 2 du dispositif.

Localisation géographique :
- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Charges de personnel	12 880,00	21,66%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	13 760,00	23,14%
Frais de mission (déplacements, restauration, ...)	6 300,00	10,60%
Frais de communication	21 100,00	35,49%
Frais de fonctionnement (20% max. du fonctionnement global)	5 420,00	9,12%
Total	59 460,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	20 000,00	33,64%
Subvention Département (sollicitée)	9 000,00	15,14%
Subvention Etat (sollicitée)	8 000,00	13,45%
Fonds propres	1 260,00	2,12%
Autres recettes (préciser)	1 200,00	2,02%
Subventions privées (sollicitée)	20 000,00	33,64%
Total	59 460,00	100,00%